

4. ADMINISTRATION

4.1 Règlement 2010-203-04

Attendu le règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » adopté le 12 janvier 2010 conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1);

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions de l'annexe « D » en ce qui concerne la tarification de la location de la salle au chalet des loisirs et à l'annexe « H » relativement à la fermeture et l'ouverture d'une boîte de service (bonhomme à eau);

Attendu qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 5 avril 2011;

119-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait parti intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2. Modification de l'annexe « D »

- 2.1 Le règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » est modifié à l'ANNEXE « D » intitulée « TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX, SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE », sous la rubrique « LOCATION DE SALLE », pour remplacer le tableau intitulé « CHALET DES LOISIRS », par le tableau suivant :

CHALET DES LOISIRS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Baptême	50,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Retour funéraire	50,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Association à but lucratif	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Association à but non lucratif	80,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Réunion familiale	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Danse	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Cercle des Fermières	gratuit	N.A
Comité ado	gratuit	N.A
Activités (ateliers, formations, etc.)	15,00 \$/heure	20,00 \$/heure
Fabrique St-Éphrem-d'Upton	Gratuit	N.A.
Fondation Club St-Éphrem	Gratuit	N.A.

En plus des frais de location exigibles, un dépôt de garantie de 50,00 \$ doit être versé préalablement. La Municipalité se réserve le droit de conserver le dépôt de garantie en cas de bris ou de mauvais état de propreté de la salle.

2.2 Le règlement 2010-203 est également modifié à l'ANNEXE « H », sous la rubrique «BOÎTE DE SERVICE (BONHOMME À EAU), sous la colonne «TARIF», pour remplacer, la deuxième phrase par celle se lisant comme suit :

«Après les heures d'affaires : 30,00\$».

Entrée en vigueur

2.3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

4.2 Dépôt de l'État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport semestriel comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2011.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

4.3 Dépôt du rapport financier 2010 et du rapport du vérificateur

Le maire, monsieur Yves Croteau, dépose le rapport pour l'année financière 2010 et invite monsieur Serge Beauregard, comptable agréé et vérificateur de la firme FBL à l'expliquer à l'assistance. Le rapport financier consolidé démontre un surplus pour l'année 2010 de 101 990,00 \$ représentant des surplus libres non affectés de 122 406,00 \$ au 31 décembre 2010 et des surplus affectés de l'ordre de 538 380,00 \$ pour un grand surplus accumulé au 31 décembre 2010 de l'ordre de 660 786,00 \$.

4.4 Retrait de dossiers pour non paiement de taxes

Considérant que les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2009 :

- 6451 94 8927
- 6857 61 9357 24
- 6857 75 8024

Considérant que ces trois (3) dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la MRC;

120-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les trois (3) matricules ci-haut mentionnés.

4.5 Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie

Considérant que le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui affecte la qualité de vie et le bien-être de la population en plus d'engendrer des coûts sociaux importants;

Considérant que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre Municipalité;

Considérant que la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

Considérant que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens;

121-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité s'engage à poursuivre et intensifier son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

Que la Municipalité s'engage à offrir à sa population, des services, des installations ou des événements accessibles à tous et qui favorisent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

Que la Municipalité facilite, dans les installations municipales et sur le territoire, l'accès à des aliments de haute valeur nutritive en accord avec la vision gouvernementale de la saine alimentation;

Que la Municipalité assure la gestion municipale et l'aménagement du territoire en privilégiant la création d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie;

Que par cette résolution soit marquée la mise en œuvre des actions suivantes :

- Entreprendre, chaque année, au moins une action favorisant les saines habitudes;
- Nommer madame Lyne Loiselle afin qu'elle soit responsable de la Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie qui verra à ce que soit effectuée une ou plusieurs de ces actions durant l'année;
- Que soit exprimé publiquement l'engagement de notre Municipalité au regard de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'utilisation du logo « Au Québec, on aime la Vie ».

4.6 Renouvellement du membership à Loisir et Sport Montérégie

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du membership à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2011-2012 et ce, pour un montant de 50,00 \$;

122-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le membership à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2011-2012 et ce, pour un montant de 50,00 \$.

4.7 Publicité dans le cahier spécial de la MRC pour promouvoir nos événements de l'été

Considérant qu'un cahier spécialement conçu pour la MRC d'Acton sera introduit dans le journal La Voix de l'Est lequel sera publié le 19 mai prochain à plus de 16 000 exemplaires et que plus de 7 180 exemplaires seront distribués gratuitement à toutes les résidences de la MRC d'Acton;

Considérant qu'il serait approprié de promouvoir la Foire de l'Environnement qui se déroulera exactement au moment de la sortie du cahier spécial;

123-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'une publicité de ¼ de page soit consacrée à la Foire de l'Environnement et ce, pour un montant 285,00 \$ taxes en sus.

4.8 Contribution annuelle pour le service aux sinistrés

Considérant qu'il y a lieu de reconduire l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés;

Considérant que pour la Municipalité, le coût par habitant s'élève à 0,14 \$ totalisant un montant de 275,94 \$;

124-05-2011

En conséquence **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reconduit l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour le service aux sinistrés et ce, pour un montant de 275,94 \$.

4.9 Dépôt des États financiers pour l'Office Municipal d'habitation d'Upton

Monsieur Yves Croteau dépose les états financiers pour l'Office Municipal d'Habitation d'Upton pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.10 Modification de la résolution 078-04-2011

Considérant la résolution 078-04-2011 concernant l'étude d'avant projet pour la construction d'une passerelle piétonnière reliant la presqu'île au site de la Dame de Cœur;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le nom de la personne autorisée et habilitée à signer pour et au nom de la Municipalité dans la demande d'aide financière;

125-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit habilitée à signer, madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs pour et au nom de la Municipalité, toute demande d'aide financière concernant l'étude d'avant projet pour la construction d'une passerelle piétonnière reliant la presqu'île au site de la Dame de Cœur.

4.11 Signature autorisée pour le protocole d'entente concernant le projet du Circuit touristique

Considérant qu'il y a lieu de nommer la personne autorisée et habilitée à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec la MRC d'Acton pour le projet du « Circuit touristique »;

126-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit habilitée madame Lyne Loiselle à signer le protocole d'entente concernant le projet du « Circuit touristique ».

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien à cet item.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de mai 2011 pour une somme 9 350,00 \$ plus les taxes;

127-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété un budget au montant de 9 350,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Résultats des soumissions de fauchage des fossés pour l'année 2011

Considérant les soumissions reçues concernant le fauchage des fossés pour l'année 2011 et qu'elles sont les suivantes :

Entreprise	Montant
Entreprises RM	7 878,00 \$
André Paris inc.	6 584,87 \$
Les Entreprises Maverix	2 996,23 \$
Les Entreprises Alain Bélanger	7 929,18 \$
Les Entreprises Bailey	8 430,45 \$

128-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise André Paris inc. pour le fauchage des fossés pour l'année 2011 et ce, pour un montant de 6 584,87 \$, taxes incluses.

6.3 Résultat des soumissions pour le resurfaçage pour l'année 2011

Considérant les soumissions reçues concernant le resurfaçage pour l'année 2011 et qu'elles sont les suivantes :

Entreprise	Montant
Smith Asphalte	80 231,69 \$
Contruction Bricon	98 260,31 \$
Pavage Drummond	91 852,03 \$
Pavage Maska	86 281,10 \$

129-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission la plus basse et conforme soit celle de l'entreprise Smith Asphalte pour le resurfaçage pour l'année 2011 et ce, pour un montant de 80 281,69 \$, taxes incluses.

6.4 Résultat des soumissions pour le pavage de la rue des Lilas

Considérant les soumissions reçues concernant le pavage de la rue des Lilas et qu'elles sont les suivantes :

Entreprise	Montant
Pavage Drummond	255 909,73 \$
Pavage Maska	240 133,44 \$
Construction DJL	252 765,36 \$
Sintra	270 184,53 \$

130-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission la plus basse et conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Maska pour le pavage de la rue des Lilas et ce, pour un montant de 240 133,44 \$, taxes incluses.

6.5 Résultat des soumissions pour le pavage du 5^{ième} Rang

Considérant les soumissions reçues concernant le pavage du 5^{ième} Rang et qu'elles sont les suivantes :

Entreprise	Montant
Pavage Drummond	257 283,66 \$
Pavage Maska	241 264,15 \$
Construction DJL	252 231,00 \$
Sintra	269 408,70 \$

131-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit retenue la soumission la plus basse et conforme, soit celle de l'entreprise Pavage Maska pour le pavage du 5^{ième} Rang et ce, pour un montant de 241 264,15 \$;

Que cette acceptation est conditionnelle à l'obtention du financement requis par l'approbation et l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à cet item.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Invitation de la Société Alzheimer de Granby et région inc.

Considérant que la Société d'Alzheimer de Granby et région inc. organise la « Marche de la mémoire » le 29 mai prochain et que monsieur Étienne-Alexis Boucher agit à titre de Président d'honneur;

Considérant que la Société d'Alzheimer profite de cette marche pour amasser des fonds afin de soutenir la cause financièrement;

132-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un don, au montant de 50,00 \$ soit offert à la Société Alzheimer de Granby et région afin de les soutenir financièrement.

8.2 Invitation des Filles d'Isabelle

Considérant l'invitation des Filles d'Isabelle à assister à leur 60^{ième} anniversaire de fondation le 21 mai prochain ainsi qu'à leur gala personnalité;

Considérant que l'invitation comprend un souper et une soirée dansante et ce, pour un montant de 32,00 \$ par personne;

133-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le Conseil municipal en prend bonne note.

8.3 Demande de monsieur Dino Frascarelli

Considérant la demande de monsieur Dino Frascarelli, nouveau résident et intervenant en relation d'aide pour des groupes d'hommes;

Considérant que monsieur Frascarelli est désireux de s'impliquer au sein de notre communauté en offrant des séances de rencontre et ce, tout à fait gratuitement;

Considérant que monsieur Frascarelli a besoin d'un local pour tenir ses rencontres et demande ainsi la gratuité de l'une ou l'autre des salles que nous disposons à la Municipalité;

134-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit refusée la demande de gratuité de monsieur Frascarelli;

Que soit respectée le règlement de tarification municipale applicable pour la location de salle pour un organisme sans but lucratif.

8.4 Publicité dans le journal La Pensée pour la Foire de l'Environnement

Considérant qu'il y a lieu de promouvoir l'évènement de la Foire de l'Environnement qui se tiendra le 21 mai prochain;

Considérant qu'une publicité de ¼ de page dans le Journal La Pensée, coûte 185,00 \$ plus les taxes;

135-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée madame Lyne Loiselle à faire publier une publicité dans le journal La Pensée concernant la Foire de l'Environnement et ce, pour un montant de 185,00 \$ plus taxes.

8.5 Location d'un chapiteau

Considérant que l'évènement de la Foire connaît un succès auprès des artisans et exposants et que le nombre s'élève cette année à 37 kiosques;

Considérant que le centre communautaire n'est pas assez grand pour recevoir un aussi grand nombre d'exposants;

Considérant que le concept proposé par Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs, est de demander 10,00 \$ à chacun des exposants;

Considérant que la location d'un chapiteau de grandeur 20 x 40 s'élève à un montant de 500,00 \$ plus taxe;

Considérant que les revenus de location de table pourront être appliqués sur la location du chapiteau;

136-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs pour la location d'un chapiteau et ce, pour un montant de 500,00 \$;

Que soient appliqués, sur cette location, les montants recueillis par les exposants pour la location de table.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du règlement numéro 2011-220 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages commerciaux et résidentiels dans la zone à dominance publique numéro 302-P

Attendu que le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser de nouveaux usages commerciaux et résidentiels dans la zone à dominance publique numéro 302-P ;

Attendu que les recommandations contenues dans le présent règlement ont fait l'objet de recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : CCU-2011-303 et CCU-2011-307) ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par madame Barbara Beugger lors de la séance du conseil tenu le 1^{er} mars 2011 ;

Attendu que le premier projet de règlement a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le 1^{er} mars 2011 ;

Attendu que le projet a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation ce 5 avril 2011 ;

Attendu que le second projet de règlement a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le 5 avril 2011 ;

137-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que rédigé.

9.3 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme de madame Claudine Poirier

Considérant la demande d'ajout à la modification de la réglementation d'urbanisme touchant la propriété située au 363, rue Monseigneur Desmarais (lots # 3 173 183, 3 173 184), appartenant à madame Claudine Poirier, propriété située dans la zone 302-P P.I.A., tel qu'identifié sur le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande à la Municipalité vise à ne pas exiger de permanence des cases de stationnement tel que prévu à l'article 9.4 du règlement de zonage # 2002-90;

Considérant l'impact sur les propriétés environnantes advenant la modification des exigences sur la permanence des cases de stationnement;

Considérant que la superficie du bâtiment principal est assez importante pour permettre l'exploitation de plusieurs usages dans le même bâtiment et qu'un stationnement adéquat pour l'ensemble des usages devrait être implanté;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de conserver à la réglementation le nombre de cases requises et prévues au règlement de zonage;

138-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de ne pas modifier la réglementation relative au stationnement et d'exiger le nombre de cases de stationnement tel que requis par le règlement de zonage.

9.4 Demande de dérogation mineure de la Ferme S.J. Chicoine inc.

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Chicoine, propriétaire de la Ferme S.J. Chicoine inc., concernant le lot 1 957 463;

Considérant que monsieur Chicoine désire construire un garage agricole à proximité de l'emprise du chemin de la Carrière;

Considérant que monsieur Chicoine souhaite que soit autorisée la construction d'un bâtiment accessoire de 40' x 50' à une distance de 7,5 mètres de l'emprise du chemin de la Carrière;

Considérant qu'une marge de recule minimale de 10 mètres est actuellement requise pour la zone 501, du règlement de zonage numéro 2002-90;

Considérant les risques de créer un précédent;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de monsieur Chicoine et qu'il constate qu'il y a des solutions possibles qui éviteraient l'empiètement dans la marge de recul avant;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme que soit refusée la demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Chicoine concernant le lot 1 957 463;

139-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retournée, pour fin d'analyse, au Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Chicoine afin qu'elle soit comparée à des demandes précédentes.

9.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme de madame Saly Diarra

Considérant la demande de madame Saly Diarra afin que soit modifiée le règlement d'urbanisme qui touche sa propriété située au 355, rue Sacré-Cœur (lots 1 958 598, 1 958 599 et 1 958 601) afin que soit implantée une résidence de personnes âgées sur sa propriété;

Considérant que la demande consiste à autoriser la classe E de la classification des usages résidentiels, tel que spécifié à l'article 3.2.1 du règlement de zonage numéro 2002-90, à la grille des usages principaux et des normes pour la zone 105;

Considérant que le projet n'affectera pas le droit de propriété des voisins;

Considérant que la classe E de la classification des usages résidentiels est déjà autorisée dans la zone 106 contiguë à la propriété visée;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de modifier le plan de zonage afin de transférer les lots visés, propriété de madame Saly Diarra, soit 1 958 598, 1 958 599 et 1 958 601 dans la zone 106;

140-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de madame Saly Diarra concernant sa propriété, lots 1 958 598, 1 958 599 et 1 958 601 en transférant les dits lots dans la zone 106;

Que soit mandatée la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement;

Que cette acceptation est conditionnelle au paiement complet des frais inhérents à une demande de modification réglementaire.

DIVERS

10.1 États financiers du Regroupement récréatif d'Upton pour les années 2009 et 2010

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux états financier du Regroupement récréatif d'upton pour les années 2009 et 2010;

Considérant que la firme comptable FBL propose de réaliser les états financiers pour un montant de 1 675,00 \$ plus les taxes applicables;

141-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient retenus les services de la firme comptable FBL pour la réalisation des états financiers du Regroupement Récréatif pour les années 2009 et 2010 et ce, pour un montant de 1 675,00 \$ plus les taxes applicables.

10.2 Achat d'un poste et d'accessoires informatiques

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un poste et d'accessoires informatiques pour que Madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, puisse bénéficier d'un bureau fermé deux jours et demi par semaine afin d'effectuer son travail comptable de manière concentrée;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Services informatiques Upton pour l'achat d'un poste complet, ainsi qu'un écran 22 pouces et ce, pour un montant total de 1 480,99 \$ taxes et installation incluses;

Considérant qu'un logiciel de travail à distance pour faire le lien entre le poste actuel et le nouveau poste, coûte un montant annuel d'environ 100,00 \$;

142-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à procéder à l'achat d'un poste complet et d'un écran 22 pouces pour un montant de 1 480,99 \$ taxes et installation incluses;

Qu'un logiciel de travail à distance soit acheté.

10.3 Demande au ministère des Transports du Québec pour la réfection du rang de la Chute

Considérant que la chaussée du rang de la Chute est en très mauvais état;

Considérant que le rang de la Chute est de juridiction du ministère des Transports;

143-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'une demande d'intervention soit faite auprès du ministère des Transports afin que soit réparée la chaussée du rang de la Chute.

10.4 Travaux sur la rue des Lilas – Budget supplémentaire

Considérant les documents fournis par madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour les travaux de la rue des Lilas et que les travaux prévus sont les suivants :

- o Finalisation des fossés;
- o Rechargement du chemin et des accotements;
- o Niveleuse;
- o Transport de la pierre;
- o Membrane;

Considérant que pour la réalisation des travaux, il est à prévoir un montant de 200 273,00 \$;

144-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient pris en considération un montant de 200 273,00 \$ pour les travaux de la rue des Lilas.

10.5 Affectation du surplus et solde de règlement

Considérant que la Municipalité doit pourvoir au financement des travaux d'infrastructures de la rue des Lilas;

145-05-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que les soldes disponibles de règlements d'emprunt relatifs aux chemins municipaux totalisant 41 107,00 \$ soient affectés au paiement des travaux de la rue des Lilas;

Que le surplus accumulé affecté au budget 2011 de 396 961,00 \$ soit appliqué sur les travaux de la rue des Lilas, sauf à déduire la subvention qui sera accordée dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ».

10.6 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour le 5^{ème} Rang

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un projet de règlement d'emprunt pour le 5^{ème} Rang.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois d'avril 2011.

146-05-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2011.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

147-05-2011

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 17 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.